

Liste des communes de + 5000 habitants

Maen Roch 5188 Hab

Liste des communes de -5000 habitants

- Bazouges-la-Pérouse 1893 Hab
- Chauvigné 835 Hab
- Le Châtellier 440 Hab
- Le Tiercent 193 Hab
- Les Portes du Coglais 2301 Hab
- Marcillé-Raoul 735 Hab
- Noyal-sous-Bazouges 380 Hab
- Rimou 352 Hab
- Romazy 271 Hab
- Saint-Germain-en-Coglès 2118 Hab
- Saint-Hilaire-des-Landes 1051 Hab
- Saint-Marc-le-Blanc 1631 Hab
- Saint-Rémy-du-Plain 823 Hab
- Val-Couesnon 4194 Hab

Communes disposant d'un équipement d'accueil de gdv







# Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25



#### Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Pas d'inscription de la CC Couesnon Marches de Bretagne dans le schéma départemental d'accueil des Gens du voyage d'Ille et Vilaine 2020/2025

#### Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	SO
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	En
integrer les besoins à ancrage des Guy dans le PLH	cours
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	

NR= non renseigné SO= sans objet



La CC Couesnon Marches de Bretagne n'avait aucune prescription en matière d'équipement dédié à l'accueil des ménages en résidence mobile dans le schéma départemental d'accueil des Gens du voyage d'Ille et Vilaine 2020/2025. L'étude d'opportunité inscrite au schéma pour tous les EPCI du département a été réalisée en 2022 pour définir la réalité des besoins. La commune de Maen Roch a dépassé le seuil des 5000 habitants pendant la période du schéma 2020/2025.

Enjeu de s'appuyer sur l'étude d'opportunité pour définir les orientations du schéma révisé









## Éléments clés de diagnostic en 2025



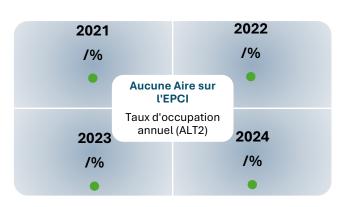
#### Les aires d'accueil

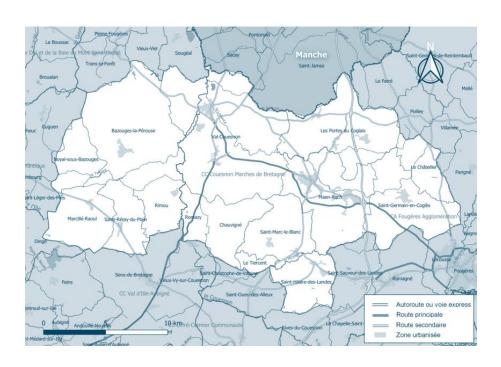
(Équipements adaptés aux ménages isolés)

Aucune aire inscrite au schéma 2020/25

Aucun emplacement ménage

1 commune ayant dépassé le seuil des 5000 habitants entre 2020 et 2025





#### Constats et enjeux

Aucun équipement remplissant une fonction d'aire de passage permettant d'accueillir les ménages isolés souhaitant stationner de quelques jours à quelques mois sur l'EPCI.

Enjeu d'analyser la réalité des passages sur l'EPCI depuis 2020 pour évaluer les besoins d'accueil des ménages sur le territoire de la CC Couesnon Marches de Bretagne.









#### Les aires de grands passages (4 ha)

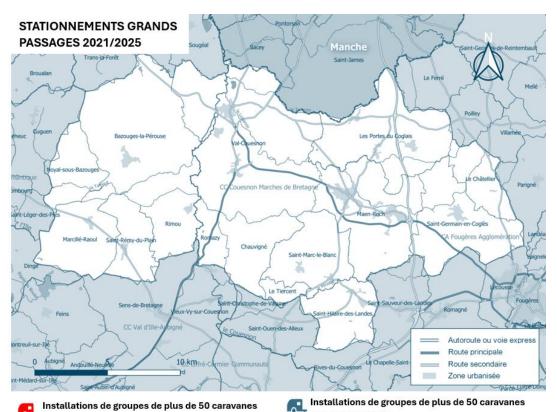
(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

Aucune demandes entre 2020 et 2025 ●

Aucun stationnement entre 2020 et 2025 ●

Grands passages	(Source Coordination GP)			
(50 à 200 caravanes)	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues	0 •	0 •	0 •	0 •
Groupes installés hors aire de grand passage	0 •	0 •	0 •	0 •
Communes impactées par les installations	0 •	0 •	0 •	0 •



#### Constats et enjeux

sur Terrains publics

Pas de demande ni d'installation sur la durée du schéma 2020 / 2025

Aucun enjeu sur cette thématique des grands passages sur la durée du schéma 2026/32.





sur Terrains privés





#### Les terrains soupapes (aires de grands passages d'1 ha ou moins)

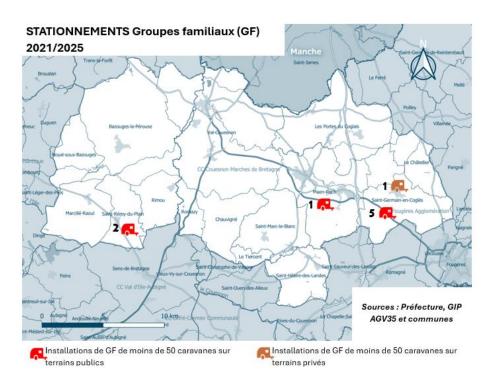
(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes)

Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

10 stationnements diffus entre 2020 et 2025 ●

3 communes impactées par des stationnements entre 2020 et 2025 •

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 50 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024 2025	
MAEN ROCH	0 •	0 •	0 •	1 •	1 •
SAINT- GERMAIN EN COGLES	1 •	2 •	1 •	2 •	6 •
SAINT-REMY DU PLAIN	1 •	1 •	0 •	0 •	2 •
TOTAL	2	3	1	3	9



#### Constats et enjeux

**9** stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et septembre 2025. Tendance depuis 2021 à un stationnement par an sur Saint-Germain en Cogles et/ou Maen Roch. Les petits groupes de passage cherchent des solutions sur l'EPCI. Les maires et l'EPCI pririvilégient la médiation et la signature de conventions pour cadrer les stationnements (durée, paiement, lien, etc.)

Enjeu de mesurer l'évolution avec la CC de Couesnon Marches de Bretagne sur la durée du schéma 2026/32 pour vérifier si un nouveau besoin émerge. Une nouvelle évaluation est à prévoir dans les 2 ans à compter de l'adoption du schéma.







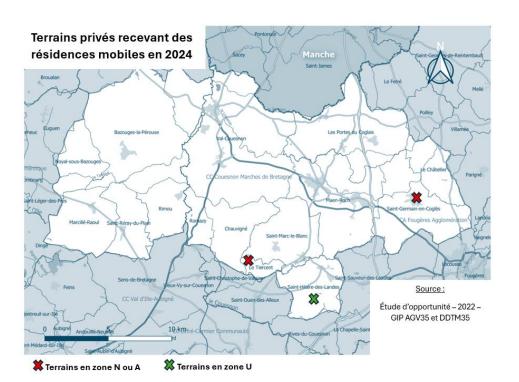


#### Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/0 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/0 •
Autres équipements réalisés	/
Type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	1 (étude opportunité 2022 GIP AGV35 DDTM 35)
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	2 (étude opportunité 2022 GIP AGV35 DDTM 35)
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir



#### Constats et enjeux

Pas d'identification de ménages en demande d'ancrage sauf la famille stationnant sur la commune de Saint-Germain-en-Coglès depuis mai 2021 mais son premier souhait est de s'installer sur la commune de Fougères. Il y a nécessité d'approfondir le projet avec la famille. Pas de demande formalisée auprès de la commune ou des services sociaux du territoire. Recensement des terrains privés sur les communes de l'EPCI à approfondir sur les communes n'ayant pas répondu à l'étude de 2024. Nombre de terrain possiblement régularisables à évaluer avec les mairies et les services de la DDTM

Enjeu de d'approfondir l'étude de 2022 pour identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N) et évaluer la réqlité des besoins d'ancrage su la CC Couesnon Marches de Bretagne.









#### Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2025	Pas d'équipement sur l'EPCI
Coordination du projet social	1
Nombre de réunion projet social	1
Livret d'accueil adapté	1
Protocole de scolarisation	1
Nombre de réunion scolarisation	1
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	0

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/31.

#### Constats et enjeux

Pas de projet social mis en oeuvre spécifiquement pour un équipement puisqu'il n'y avait pas de prescription dans le schéma 2020/2025. En revanche élus et services se sont mobilisés pour une famille qui stationne de manière durable sur le territoire de Saint-Germain en Cogles (Ecole; CTEA).

Enjeu de formaliser un projet social autour du futur équipement communautaire (ces actions de coordination entre les acteurs de la gestion et du développement social favorisent l'accès aux droits des ménages usagers des aires).







3

# Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv par l'EPCI et les communes



#### Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

<b>Accueil</b> (ALT2, urbanisme, marchés,)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux,)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion,)
ETP au titre des services supports	ETP au titre du suivi du schéma et de	ETP pour le protocole de scolarisation et
(juridique et marchés publics) et ALT 2	la coordination avec AGV 35	l'actualisation du livret d'accueil

#### La Gestion

(Gestion des aires : cf annexe 1)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ЕТР
			ETP
			ETP
Régie			ETP
			ETP

#### La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Elu référent sur la thématique des GDV désigné par le conseil communautaire : vice-président à la culture et au sport, aux relations aux collèges et à la communication
Technicien EPCI en charge	Responsable du pôle urbanisme Habitat mobilité
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	3/8
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 •
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	I

#### Constats et enjeux

Interlocuteurs techniques et politiques identifiés vis à vis des enjeux de gestion des stationnements et à la coordination acteurs.

Enjeu de davantage s'impliquer dans les instances politiques et techniques du schéma.







## Visite des équipements en 2025



#### Pas d'équipement sur l'EPCI

Date de la visite : Nom du rédacteur : Représentant de l'EPCI :

Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule	/
tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et	/
deux WC pour cinq places de caravane.	
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à	/
l'alimentation en eau potable et à l'électricité	
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes	_
conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de	/
coopération intercommunale.	
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant	
d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq	/
jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	
Paiement du droit d'usage régulier	
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	/
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la	,
consommation d'eau correspond à la consommation réelle	,
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	/
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	/
Accès à internet (wifi)	/
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	/
Absence de Mobil-home	/
Absence de Cabanisation	/
Absence d'encombrants/ferraille	/
Logiciel départemental de gestion	/
Absence de dettes au 31/12/2024	/

Constats et enjeux







# Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé



Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	L'aire d'accueil n'apparait pas comme la solution la plus adaptée pour répondre aux besoins identifiés sur la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.
Aire de petit passage	Enjeu d'une réponse aux stationnements diffus sur l'EPCI. L'aire de petit passage peut être une réponse sur les communes de moins de 5000 habitants notamment sur la commune de Saint-Germain en Coglès.
Aire de grand passage/soupape	Vigilance sur l'évolution des stationnements. Évaluation à réaliser dans les deux ans à compter de la signature du schéma départemental afin de confirmer ou pas le besoin d'identifier une aire de grand passage de petite capacité sur l'EPCI. Cette aire, créée sur la commune de plus de 5000 habitants de l'EPCI (Maen Roch) serait composée d'une partie en herbe pour la saison estivale, et d'une partie en dur pour la saison hivernale. Capacité d'accueil de 10 à 15 ménages.
Besoin de solution d'ancrage	Pas de demandes ni de besoins identifiés sur l'EPCI dans le cadre du diagnostic du schéma. Il y a lieu de travailler le projet avec la famille actuellement installée sur la commune de Saint-Germain en Coglès.
Terrains privés de gens du voyage	Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés accueillants des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles.
Développement social	Enjeu de prise en compte des besoins des gens du voyage de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, écoles notamment) lorsque le ou les équipements seront créés.
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Renforcer l'implication de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne dans le suivi du schéma + enjeu de gouvernance du GIP AGV35, outil de mise en œuvre du schéma







6

# Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032



EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
EQUIPEMENTS	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
MAEN ROCH	/		1 TFL*	Concernant les stationnements diffus de groupes familiaux et/ou de grands passages sur l'EPCI, poursuivre le principe de privilégier la médiation au cas par cas (après diagnostic de la situation et avec appui financier de la commune concernée par l'EPCI) plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage de type terrain de grands passages (Été/hiver) de 6000 m2. Situation à réévaluer dans les 2 ans qui suivent l'adoption du SD.
SAINT-GERMAIN EN COGLES	/	/	/	1 terrain de petits passages (Été) 3000 m2
Précisions des copilotes du schéma	*Agir sur l'enjeu de l'ancrage du ménage identifié  • Si besoin identifié, formaliser une réponse diversifiée d'habitat adapté  • Recherche et identification de foncier  *TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux  Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses			

	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS	
AXE SOCIAL	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires	
MAEN ROCH	1	/	1	Protocole de scolarisation et livret d'accueil + réunion de bilan annuel (pour le terrain de grands passages de 6000 m2)	
SAINT-GERMAIN EN COGLES	/	/	1	Protocole de scolarisation et livret d'accueil + réunion de bilan annuel (pour le terrain de petits passages de 3000 m2)	
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social  Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle.  La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.				

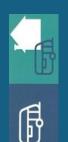
À faire

À revoir

À poursuivre et/ou développer









#### **ANNEXE 1**

#### Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires :

Accueil des usagers	EPCI
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit	
commun du territoire	
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms	
et dates de naissance)	
Vérification des dettes antérieures et interdictions de	
séjours en cours	
Remise et présentation du règlement intérieur	
Signature du règlement intérieur	
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	
Etat des lieux de l'emplacement attribué	
Explications relatives aux installations techniques	
Encaissement des cautions	
Encaissement des prépaiements	
Ouverture des compteurs de fluides	
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers,	
restitution caution, etc.	
Fonctionnement de l'aire	
Écoute et traitement des demandes des usagers	
Assurer l'accueil physique et téléphonique des	
partenaires / prestataires ext	
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir	
certains droits)	
Information des usagers des situations de consommation	
des fluides	
Prépaiement : informer les usagers concernés des	
coupures éventuelles	
Edition et distribution des factures	
Rappel au règlement intérieur et au respect des	
équipements	
Gestion des commandes fournitures	
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	
Remplir le logiciel de gestion	
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	
Gestion des intervention entreprises extérieures	
Veille sur l'état des équipements et installations	
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque	
semaine	
Aide administrative de 1 <sup>er</sup> niveau (lecture courrier et	
écrivain public)	
Participation au comité de pilotage de suivi du	
fonctionnement de l'aire	
Fonctionnement de la Régie	
Préparation des régies (avances et recettes)	
Réalisation des factures et états de situation	
Encaissement des redevances et consommations de	
fluides	
Relance des usagers sur factures à payer	
Lancement des procédures de recouvrement en cas	
d'impayés	
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de	
dettes	
Établissement des soldes et états de situation de caisse	
Transferts des fonds vers le Trésor Public	
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	
Bitano quotidiono, nobuomadanes et mensueto	







## PROJET



Entretien de l'aire	EPCI
Gestion du parc de déferrage le cas échéant	
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés	
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries,	
accès, trottoirs, local poubelles, salle commune,)	
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles	
Nettoyage du local d'accueil	
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)	
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement	
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif	
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie	
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe	
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité,	
serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)	
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et	
nettoyage)	
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et	
intervention si besoin	
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)	
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations +	
organisation des travaux	
Travaux de gros entretien annuel	
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des	
intervenants et prestataires	
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils	
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et	EPCI
services de droit commun	
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles gdv	
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels	
dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services	
sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)	
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au	
copil de l'aire (veille sociale)  Information et orientation des usagers vers les services de droit commun	
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services	
municipaux	
Lien entre les familles et établissements scolaires	
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention,	
etc.)	
Organisation et animation de réunions des usagers	
Contribution à une meilleure connaissance des gdv sur le territoire	
Médiation entre gdv et riverains des aires si besoin	
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet	
Social)	
Gestion des stationnements hors aires sur l'EPCI	
Gestion des terrains de petits passage	
Gestion des terrains familiaux locatifs	
Gestion des stationnements hors équipements dédiés	
Diagnostic de situation	
Médiation entre les gdv et la mairie ou le propriétaire privé	
Établissement d'une convention	
Encaissements liés à la convention	
Continue dos fluidos et dos orduros mánagáros, nottouago du sita si	
Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin	
Descrit	
Le cas échéant, engagement et suivi des procédures	



